



## **NATIONAL DE PRINTEMPS EUROPE**

**Grade 4**

**Organisé par l'Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine  
ACAL**

**Plan d'eau de Plobsheim**

**25-26-27 avril 2024**

**AVIS DE COURSE**



Cette compétition est organisée par **l'Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine** sous l'égide de la Fédération Française de Voile de l'association française des Europe et des partenaires du Club.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

## **PREAMBULE**

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FF Voile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire français.

### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

### **Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs**

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

## **1. REGLES :**

L'épreuve est régie par les règles :

- 1.1.** les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2.** les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents étrangers non francophones (en annexe « Prescriptions Fédérales »)
- 1.3.** Les règlements fédéraux.
- 1.4.** En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

## 2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC et les annexes éventuelles seront disponibles en version électronique au plus tard le 12 avril [ici](#) et seront affichées sur le tableau officiel.

## 3. COMMUNICATION

[DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4. ADMISSIBILITE - PREINSCRIPTION ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

**4.1** L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe EUROPE.

**4.2 Pré-inscription :** cette pré-inscription, **sans** engagement de la part des concurrents, a pour objet de permettre au club organisateur d'évaluer le nombre de participants afin de dimensionner les moyens matériels pour assurer une parfaite organisation de votre accueil, de la régata et de son environnement. Merci de vous **préinscrire pour le 30 mars 2024** en remplissant le [formulaire de pré-inscription](#) prévu à cet effet.

**4.3** Documents exigibles à l'inscription :

**4.3.1 a)** Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une licence Club FFVoile :

- soit la licence Club FFVoile mention « Compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- soit la licence Club FFVoile mention « Pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

**b)** pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais)

**c)** une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

**d)** le timbre de l'année de la Classe Europe pour les équipages français.

**4.3.2** Pour le bateau :

- le certificat de jauge valide quand une règle exige sa présentation
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- les bateaux français doivent porter dans leur grand-voile le n° d'enregistrement de l'Association Française Europe porté sur le Certificat d'enregistrement.

**4.4** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne **jusqu'au 15 avril** sur le site [ici](#) en réglant les droits d'inscription par virement ou par chèque jusqu'au 15 avril 2024

**ACAL 19 rue de l'Oberelsau 67200 STRASBOURG**

**4.5** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

**4.6** Pour raisons d'organisation, le Club organisateur se réserve le droit de ne pas accepter les inscriptions tardives ou de majorer les droits d'inscription.

## 5. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription requis sont de **35 € par bateau jusqu'au 15 avril** (majoration de 25€ après le 15 avril).

Les règlements peuvent se faire :

- par virement bancaire à :  
Crédit Mutuel Vosges  
IBAN : FR76 1027 8010 8100 0191 0724 576  
Bank Identification Code (BIC) : CMCIFR2A
- par chèque à l'ordre de l'ACAL, à envoyer à l'adresse indiquée à l'AC 4.4,

## 6. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. En cas d'infraction à cette règle, la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

## 8. PROGRAMME

### 8.1 Accueil : le 24 avril de 16 à 18h et le 25 avril de 10 à 13h30

Possibilité d'un entraînement le 24 avril dans l'après-midi.

### 8.2 Confirmation d'inscription : Le 24 avril 2023 de 16h à 18h Le 25 avril 2023 de 10h à 13h30.

### 8.3 Jours de course :

Date	Heure prévue du 1er signal d'avertissement	Courses du jour
25 avril 2024	14h30	Courses à suivre
26 avril 2024	10h30	Courses à suivre
27 avril 2024	10h30	Courses à suivre
<b>Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h si 3 courses ont été validées</b>		

**Du 25 au 27 avril 12 courses sont programmées parmi lesquelles 3 courses doivent être validées pour valider la régates.**

### 8.5

### 8.6 Programme des festivités :

Date	Heure	Programme	Lieu	Information
25 avril				
	20h	<b>Diner</b>	Sous le Chapiteau	35€ / personne 20€ / enfant (- de 12 ans)
26 avril	A partir de 19h00	<b>Apéritif dînatoire</b>		Tartes flambées
<b>Attention : aucune réservation possible après le 20 avril 2024 pour le dîner des coureurs</b>				
27 avril	Après les courses	<b>Remise des Prix Collation de clôture</b>	Sous le Chapiteau	

Des paniers-repas seront disponibles sur commande au prix de **9€ / panier repas** pour les 26-27 avril à midi.

**Réservations du dîner et des paniers repas :** par [le formulaire d'inscription en ligne](#)

## **9. CONTRÔLE DE L'EQUIPEMENT**

**9.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

**9.2.1** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

**9.2.2** [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.

## **11. LIEU**

**11.1** L'Annexe A fournit le plan du lieu de l'épreuve.

**11.2** L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

## **12. LES PARCOURS**

Les parcours seront de type construit de forme banane ou trapèze.

## **14. CLASSEMENT**

**14.1** Le système de classement est l'Annexe A des RCV

**14.2** Trois courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

**14.3 a)** Quand moins de cinq courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

**b)** Quand cinq courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## **15. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

Les accompagnateurs souhaitant utiliser une embarcation à moteur pendant le Championnat doivent le déclarer à l'organisateur en précisant le type et l'immatriculation de l'embarcation ainsi que le nom et le numéro de permis du pilote **avant le 15 avril**. Tout bateau n'ayant pas rempli cette demande ne sera pas autorisé à mettre à l'eau.

## **17. PLACES SUR LE PARKING - MISE A L'EAU (voir plan en annexe)**

- Des places seront disponibles pour le stationnement des véhicules, remorques routières et remorques de mise à l'eau.
- La mise à l'eau se fera exclusivement à partir de la cale Nord située près de l'entrée de la base nautique. Pendant les courses, une zone à proximité de la cale est prévue pour le stockage des remorques de mise à l'eau. Les bateaux qui ne sont pas en course ou en attente sont invités à utiliser la zone prévue à cet effet.
- A l'issue des courses, les bateaux pourront être stockés pour la nuit sur leurs remorques de mise à l'eau dans une zone prévue à cet effet à proximité de la cale.
- Les véhicules et les remorques routières devront être stationnés aux places prévues à cet effet par l'organisateur.
- Les concurrents et accompagnateurs sont tenus de veiller à la propreté des parkings.

## **18. PROTECTION DES DONNEES**

**18.1** Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

## **18.2** Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors, pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **19. ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **20. PRIX**

Coupes, Trophées et prix en nature seront distribués pour le classement de chaque catégorie et classement général toutes catégories.

## **21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **Coordonnées du Club Organisateur :**

ACAL

19, rue de l'Oberelsau

F-67200 STRASBOURG

Tél : + 33 3 88 29 31 50

Courriel : [contact@acal67.com](mailto:contact@acal67.com)

### **Vos contacts**

Jean-Pierre GROS : Président ACAL et Responsable du Comité d'Organisation

Philippe BLANCHARD : Président section voile ACAL [contact@acal67.com](mailto:contact@acal67.com)

Marie-Pierre CARTERON : Secrétariat ACAL [contact@acal67.com](mailto:contact@acal67.com)

Claire-Marie DUBREUCQ : Déléguée Europe [clairemarie.dubreucq@gmail.com](mailto:clairemarie.dubreucq@gmail.com)

### **Informations utiles**

Site internet de l'association de la [Classe Europe](#)

## Préparez votre venue dans le Grand Est

**ATTENTION :** En ALSACE, tous les commerces sont fermés le DIMANCHE et les jours fériés.

**Le restaurant du Club-House est ouvert et sera en mesure de vous servir tant pour des boissons que pour des repas.**

### Hébergements

#### Séjour à Plobsheim

- Camping-Car et éventuellement tente sur la Base, aux endroits prévus à cet effet.
- Vous trouverez ci-après une liste d'hôtels situés à proximité du plan d'eau. Nous vous conseillons, compte tenu de la saison, de réserver vos chambres le plus tôt possible. En cas de difficultés, vous pouvez nous en avvertir et nous essayerons de vous aider à vous loger.

#### LISTE HOTELS

- HOTEL AU CYGNE (Logis de France)	38, rue 1ère Division Blindée	67114 ESCHAU	03 88 64 04 79
- HOTEL KYRIAD *	59 Rue du Maréchal Foch	67380 LINGOLSHEIM	03 88 76 11 00
- IBIS BUDGET	10 rue de l'Ill	67118 GEISPOLLSHEIM	08 92 70 20 39
- FORMULE 1	4 route de Lyon	67118 GEISPOLLSHEIM	03 88 67 84 64
- IBIS Hotel *	15 rue Ferdinand Braun	67540 OSTWALD	03 88 55 53 00
- Hôtel les Alizés	9 rue des Vosges	67640 LIPSHEIM	03 88 59 02 00
- Première Classe	3A rue de l'Ill	67118 GEISPOLLSHEIM	03 88 67 15 16
- B&B	rue du 23 Novembre	67118 GEISPOLLSHEIM	08 92 78 80 99
- Le jardin de Marguerite	2 rue du Verger	67115 PLOBSHEIM	03 88 98 70 28
- Gîte Petite maison Alsacienne	7 impasse de la Digue	67115 PLOBSHEIM	03 88 98 52 15
- Gîte Au Martin Pêcheur	40 Rue du Coin des Lièvres	67115 PLOBSHEIM	06 84 62 55 74
- Gîte Baerts	22 rue de la retraite	67115 Plobsheim	03 88 98 53 43 06 87 56 20 20

\* mentionnez votre participation à cette régates organisée par l'ACAL pour bénéficier des meilleures conditions.

- **Office du Tourisme** 17A place de la cathédrale 67000 STRASBOURG 03 88.52 28 28  
Fax 03 88 25 58 10 Site internet : <http://www.otstrasbourg.fr>

### Sites météo

[Windguru](#)

[Windfinder](#)

## FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024

translated for foreign competitors.

FFVoile Prescription to RRS 25 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to RRS 64.4 (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a jury.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(\* FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to RRS 76 (Exclusion of boats or competitors):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(\* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

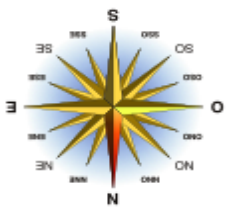
FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

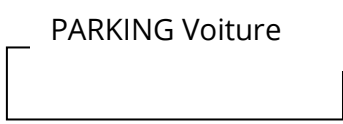
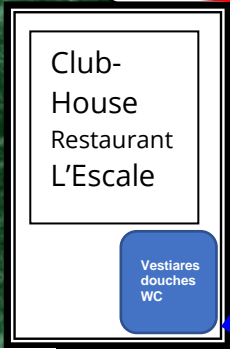
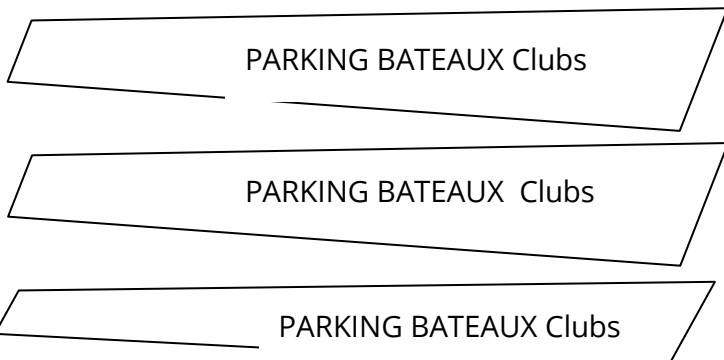
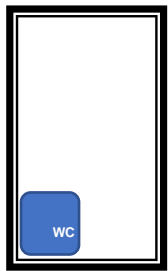




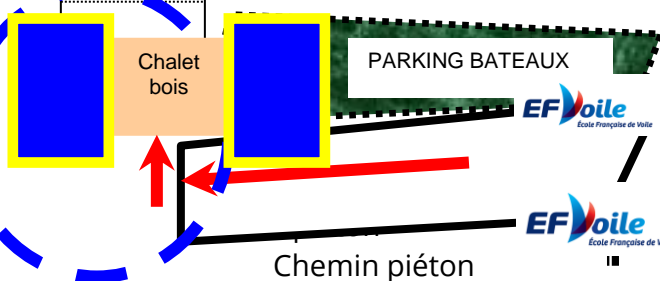
ANNEXE A Plan du site



Zone camping Car-camping

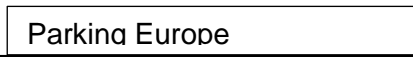
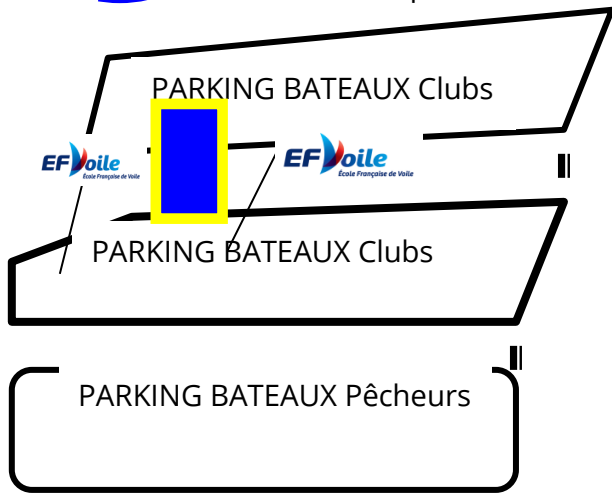


Limite à ne pas dépasser



Portail Latéral accès Piétons

FFvoile  
CHAPITEAU  
FFvoile  
**ACCUEIL**



**Portail Entrée**

